

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT 2135-2-2023

### MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville :

- qu'un projet de règlement visant à modifier l'indexation de la rémunération des élus municipaux pour l'année 2024 a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 20 novembre 2023.

Par conséquent, l'article 7 sera remplacé par le suivant :

#### **7. Indexation**

La rémunération payable aux membres du conseil pour l'année 2024 doit être indexée annuellement en date du 1<sup>er</sup> janvier, de 2,5 % à laquelle est ajouté un montant forfaitaire de 2 % non récurrent payable en un seul versement au plus tard le 15 février 2024.

Pour les années 2025 et les suivantes, la rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement en date du 1<sup>er</sup> janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

L'article 9 est remplacé par le suivant, à savoir :

#### **9. Modalité de versement**

Les rémunérations et allocations de dépenses fixées dans le présent règlement sont versées à chaque membre du conseil en douze (12) versements mensuels et consécutifs sauf en ce qui concerne la rémunération du maire suppléant laquelle est versée à la fin de chaque mois au membre du conseil qui est désigné à cette fin par le conseil.

Le présent règlement aura effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'adoption du règlement 2135-2-2023 modifiant le règlement 2135-2019 relatif au traitement des élus municipaux est prévue lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Charles-Borromée qui se tiendra le lundi 22 janvier 2024 à 20 h à l'hôtel de ville.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 7 décembre 2023.

*Louis-André Garceau*

**Me Louis-André Garceau, avocat**  
Greffier